

RAPPORT N° 05/8-04  
au Conseil Municipal

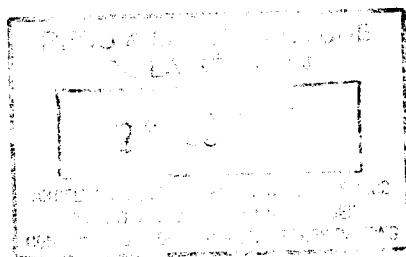
OBJET

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2006

En application de l'Article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les Orientations Budgétaires définies pour l'exercice 2006.

Je vous rappelle que le législateur a prévu ce débat pour orienter la préparation du Budget Primitif. A ce titre, les indications figurant dans le rapport en annexe ne constituent que des éléments d'orientation pour la réflexion et la discussion du Conseil Municipal.

Je vous demande de prendre acte des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2006.



MAIRIE DE SAINT-DENIS  
LE MAIRE • RÉUNION  
REPUTE-MAIRE  
*[Signature]*  
René-Paul VICTORIA

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION  
28 DEC. 2005  
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

DELIBERATION N° 05/8-04  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 15 décembre 2005

OBJET

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/8-04 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
(débat sans vote)

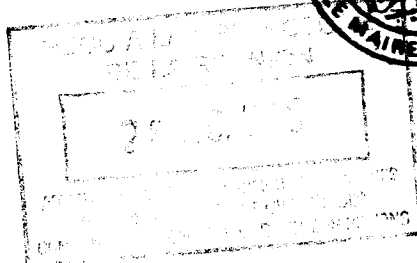
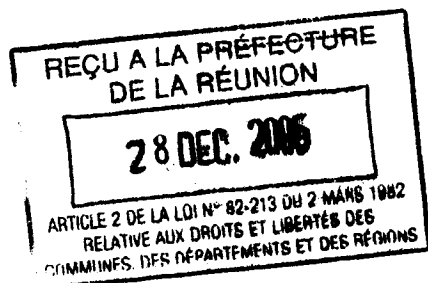
Prend acte des Orientations Budgétaires définies pour l'exercice 2006.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 23 DEC. 2005



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2006

## PREAMBULE

Sur le plan national, le Budget de l'Etat est fortement marqué par une situation économique difficile malgré un retournement favorable de cycle conjoncturel.

Il se caractérise cependant par une double ambition :

- Rationaliser la dépense publique,
- Revitaliser durablement l'économie.

Dans ce contexte, les relations financières avec les collectivités locales bénéficient d'un soutien particulier et de la volonté de :

- Maintenir l'effort financier engagé ces dernières années,
- Dynamiser ces investissements qui représentent 70 % des investissements publics,
- Poursuivre l'effort de solidarité en faveur des zones urbaines et du monde rural au moyen de mesures adaptées notamment de la péréquation.

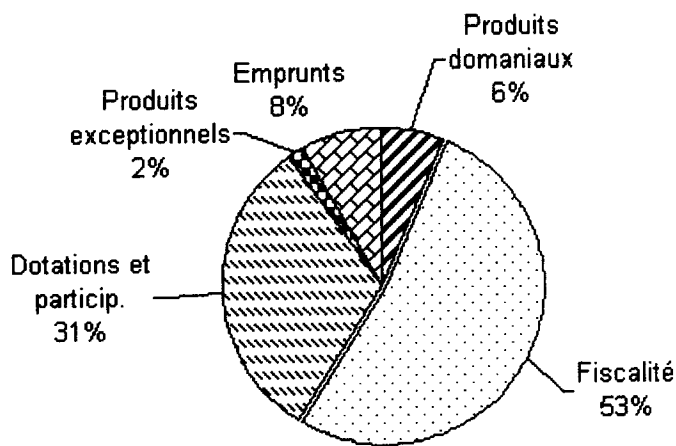
Concrètement les règles d'indexation par le biais du contrat de croissance et de solidarité conduisent à une augmentation de l'enveloppe des crédits de 2,38 % en 2006 sur les bases suivantes :

- Hypothèse d'inflation de 1,80 % pour 2006,
- Hypothèse de croissance de 1,75 % pour 2006.

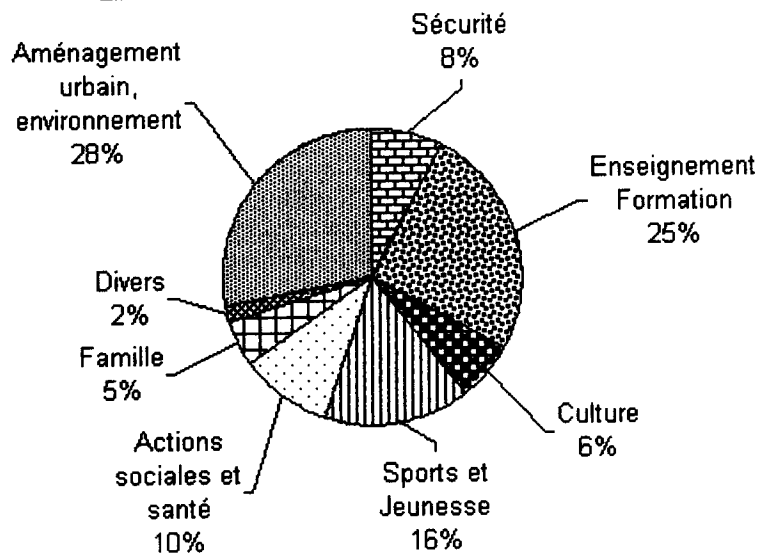
En 2005 les différents éléments du contexte national pris en compte avaient permis l'élaboration d'un budget dont la structure est rappelée ci-après. L'exécution de ce budget a permis de renforcer les bases du programme d'action qui sera développé en 2006.

## Rappel de la structure du budget 2005

### BP 2005: Recettes par nature



### BP 2005: Dépenses par fonction





**VILLE DE SAINT-DENIS**

## **ORIENTATION BUDGETAIRES 2006**

# **LES RECETTES**

## **I - L'environnement général**

### **1°) Evolution des dotations de l'Etat.**

Sur un plan global, la DGF des communes progressera de 2,73 % en 2006.

L'année 2005 avait vu la DGF réformée en profondeur - La DGF s'articule désormais en 4 parts. L'année 2006 sera la 1<sup>ère</sup> année de mise en oeuvre complète de cette réforme.

- La dotation de base qui peut varier dans la limite maximum de 75 % du taux d'évolution de la DGF sur décision du Comité des Finances Locales (C.F.L ).
- La part superficielle progressera dans les mêmes conditions que la dotation de base.
- La dotation de compensation progressera au maximum de 50 % du taux d'évolution de la DGF.
- La part garantie évoluera de 25 % du même taux.

En matière de dotations de péréquation, des abondements de l'enveloppe ont été opérés afin de garantir une évolution identique aux différents types de communes qui en bénéficiaient.

Dans cette perspective les crédits alloués au profit des communes bénéficiaires d'enveloppe de péréquation devront connaître une augmentation au moins égale à 5 %, c'est le cas de Saint-Denis.

## **La contractualisation des crédits avec le Département.**

La contractualisation CAC 2005-2007 a été mise en œuvre depuis un an. La ville se donne pour objectif d'engager ses projets au maximum sur l'année 2006. Il faut signaler l'introduction d'un volet social dont l'utilisation contractualisée directement avec le CCAS devrait profiter au budget de l'établissement public.

## **Le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE).**

Le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) a permis d'augmenter la part des recettes définitives dans le financement des investissements et contribue ainsi à renforcer la politique financière de la collectivité.

La ville de Saint-Denis au regard de sa population et de son statut de chef de Département, a bénéficié dès 2005 de 9,5 M€. Pour le BP 2006, la part de Saint-Denis est évaluée à 6 M€.

## **L'Octroi de mer.**

La progression attendue de la dotation générale garantie est de l'ordre de 4 %.

## **Le F.C.T.V.A.**

Il sera en progression dans la mesure où les équipements de l'année 2004 étaient en augmentation de près de 3,8 M€ par rapport à 2003.

## **Evolution des dotations CINOR**

La dotation de solidarité communautaire en provenance de la CINOR devrait connaître des variations en fonction de l'évolution des recettes fiscales, mais aussi de la mise en œuvre des projets de cette dernière. Une délibération communautaire viendra en fixer les enveloppes (pour mémoire 4,5 M€ en 2005). L'attribution de compensation réactualisée suivant les travaux de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) se situera aux alentours de 15,4M€.

## **Evolution des subventions**

La recherche de subventions pour le financement des équipements reste une priorité.

Un effort particulier sera fait notamment en direction de l'Agence de Rénovation Urbaine (ANRU).

De la même façon un suivi plus régulier des recouvrements sera effectué afin d'améliorer significativement le taux de réalisation.



## **II- RECETTES PROPRES**

Les taux d'imposition pour 2006 seront maintenus, seule une revalorisation des bases dont le pourcentage de 1,8% proposé au projet loi de finances (PLF) est à prendre en compte.

L'évolution de la richesse fiscale sera de l'ordre de 2 à 3%. La notification des bases 2006 en février prochain fera l'objet d'une communication sous la forme d'une délibération conformément aux dispositions du code général des impôts et du code général des collectivités territoriales.

Les autres recettes fiscales connaîtront une progression modérée lors des inscriptions budgétaires au BP 2006 au regard des constats sur les 10 premiers mois de l'année 2005.

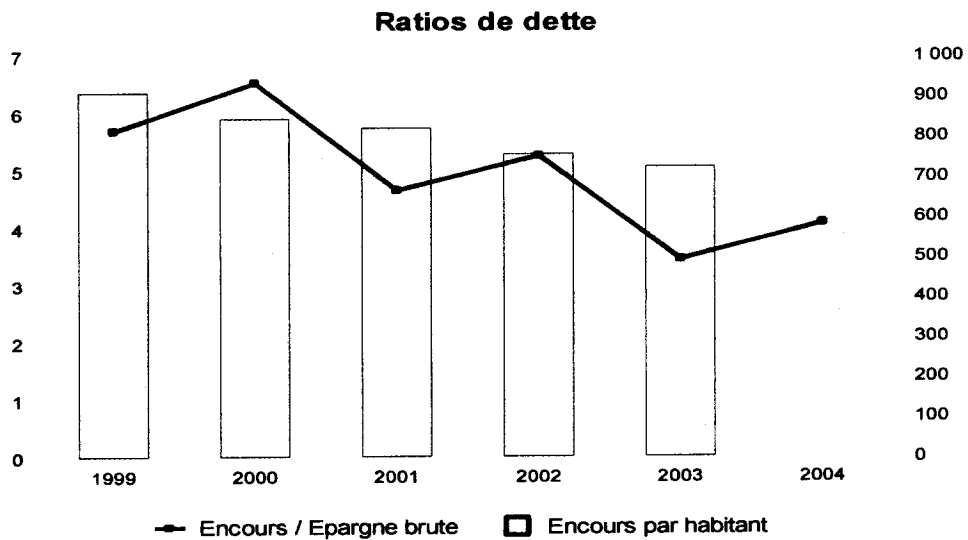
### **Emprunt et dette**

Une politique d'investissement volontariste implique un recours dynamique à l'emprunt.

La mise en place d'une stratégie de gestion active a permis d'améliorer très sensiblement la situation financière de la Ville en créant des marges de manœuvre supplémentaires.

L'emprunt d'équilibre en 2006, pour un volume d'investissement supérieur à 45 M€, sera de l'ordre de 15M€.

## RATIOS DE LA DETTE DE 1999 A 2004

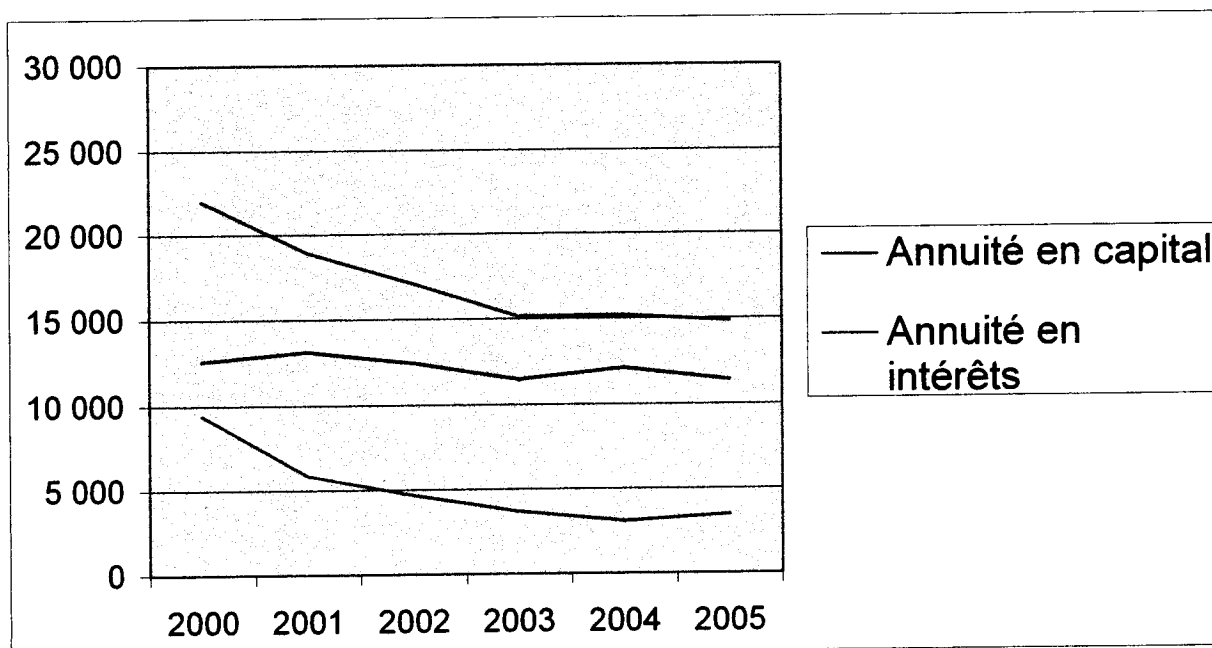


## EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

L'objectif est de maîtriser l'endettement de telle sorte que les capacités d'emprunt de la ville soient entièrement préservées pour la réalisation des investissements futurs. A noter ,une baisse significative de près de 24 M€ sur les 4 dernières années.

## EVOLUTION DE L'ANNUITE DE LA DETTE DE 2000 2005

En K€	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Annuité en capital</b>	12 599	13 112	12 435	11 471	12 094	11 393
<b>Annuité en intérêts</b>	9 369	5 844	4 688	3 680	3 093	3 467
<b>Annuité totale</b>	21 968	18 956	17 123	15 150	15 187	14 860

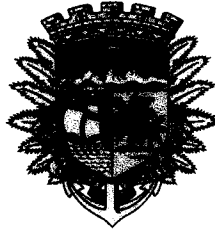


Le recours à l'emprunt diminue sensiblement, dans le même temps les investissements augmentent: le volume est passé de 20 à 34,7 M€ en quatre ans

Une annuité de dette qui diminue de 6,8M€ entre 2000 et 2005 (-31%) contribuant ainsi à la consolidation de l'épargne nette.

Les frais financiers diminuent de plus de 66% allégeant considérablement les dépenses de fonctionnement.

Cette baisse des frais financiers est obtenue par l'utilisation optimale de la souplesse des produits proposés par nos partenaires et par la confiance des prêteurs dans notre gestion.

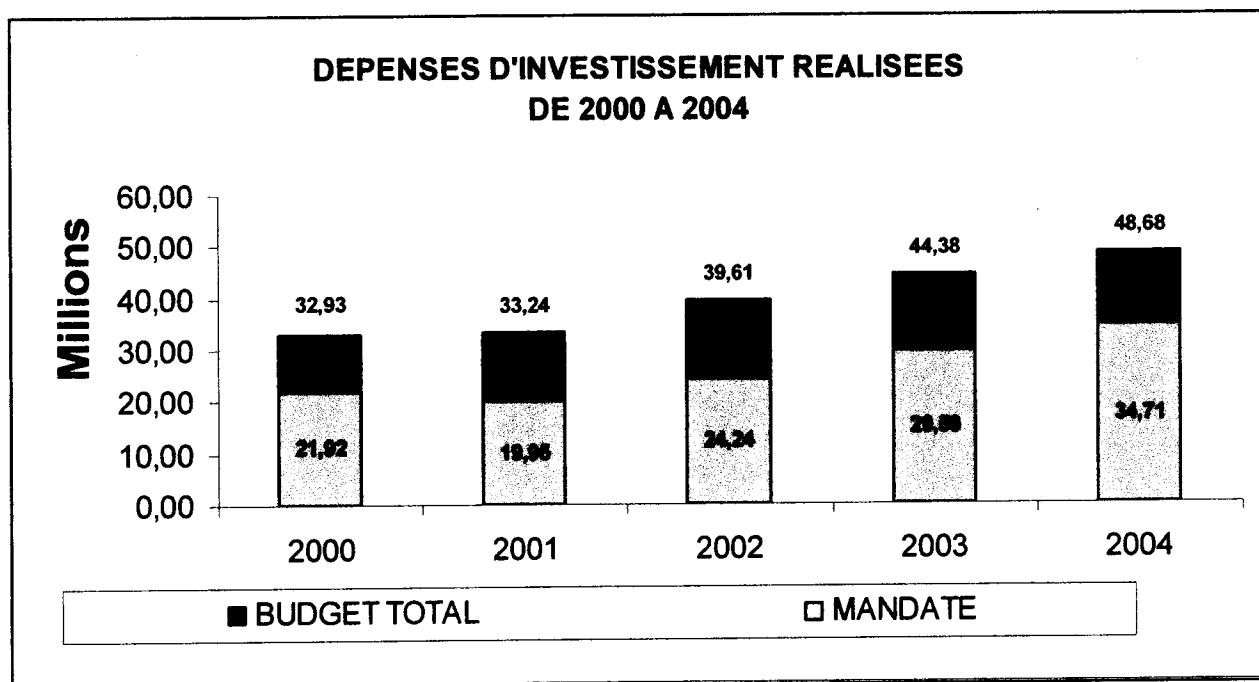


**VILLE DE SAINT-DENIS**

# **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2006**

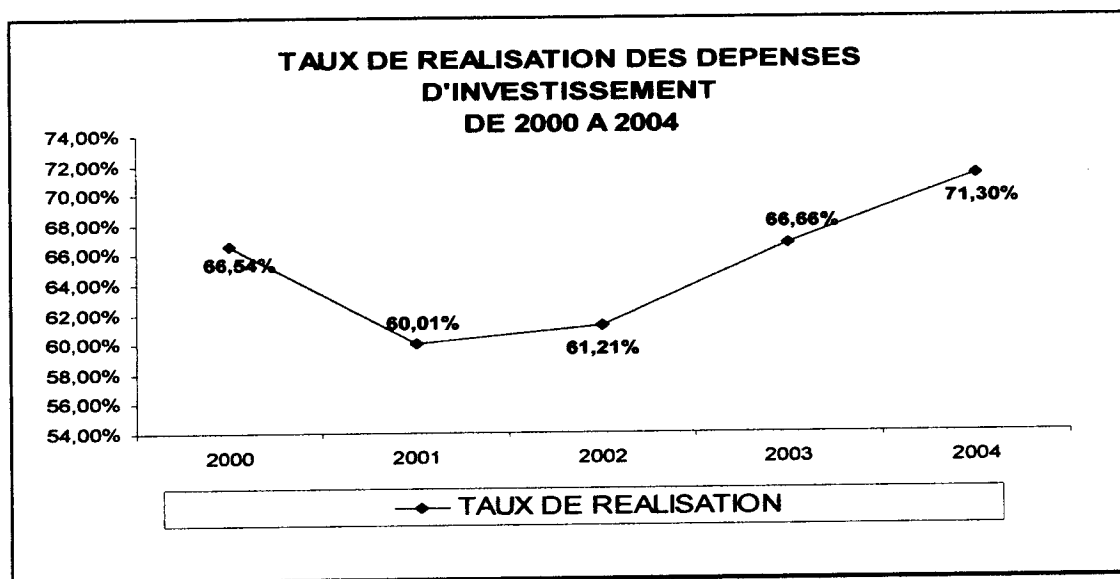
## **LES DEPENSES**

## I – Les dépenses d'investissement



La politique d'investissement connaît un développement sans précédent. Ainsi, sur les seuls investissements du budget principal, une augmentation significative de 14,8 millions d'euros est constatée sur la période 2001 à 2004. Ces réalisations ont été, en moyenne de 27,1 M€ / an sur ces quatre dernières années. Près de 40 M€ de dépenses d'investissement sont prévues sur l'exercice 2005 soit une augmentation de 15,2% par rapport à 2004.

La prospective financière prévoyait pour sa part ,35 M€ de réalisations par an à partir de 2005.L'affectation du FRDE en recette d'investissement et le niveau d'emprunt proposé à 15 M€ devraient nous permettre d'augmenter les investissements ; ainsi les crédits de paiement en 2006 devraient se situer au-delà des 45 M€.



La remontée significative du taux des réalisations après un fléchissement sur l'année 2001 confirme la concrétisation de la mise en œuvre des axes du programme politique.

Pour l'année 2005, le taux devrait encore être supérieur à 70%. Ce taux pourra progresser davantage au moyen d'une montée en charge du nombre d'opérations votées en autorisation de programme et crédits de paiement. De plus une meilleure planification de ces mêmes programmes viendra compléter le dispositif d'AP/CP.

## **II – Les participations financières**

### **1) Les associations**

Un montant moyen de subvention de 19 M€ / an a été accordé aux associations sur les quatre dernières années, moyenne supérieure de 2 M€ au montant attribué en 2000. Cet effort sera maintenu en 2006.

### **2) Les admissions en non-valeur**

La situation économique et sociale particulière à Saint-Denis ainsi que l'obligation d'assainir les finances de la ville, pose la question de la politique des admissions en non-valeur. Une attention particulière sera portée à la situation des personnes grevées d'une dette très importante de telle sorte que les décisions soient prises en respectant des principes d'équité et de justice eu égard aux situations individuelles



VILLE DE SAINT-DENIS

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2006**

# **LES GRANDES ORIENTATIONS**



Le budget 2006 traduira la volonté de cohérence et de continuité de la politique de développement de la ville initiée depuis 2001.

Les quatre axes d'effort visant à mettre en synergie les moyens municipaux au service du développement local à travers la restructuration urbaine et le renforcement des opérations de proximité, continueront d'être les fils conducteurs d'actions qui seront réalisées au cours de l'année à venir.

Ainsi le Budget 2006 est destiné à soutenir un plan d'intervention volontariste articulé autour des quatre thèmes suivants :

## **I - L'AMELIORATION DES CAPACITES D'ACTION DES SERVICES**

L'objectif clairement affiché de rendre toujours le meilleur service aux dionysiens dans un contexte de demande croissante, impose d'organiser l'activité de l'administration municipale selon des principes d'efficacité, d'adaptabilité et de responsabilité. A cet effet l'effort sera fait dans trois domaines.

1) L'amélioration des conditions de travail de façon à pouvoir offrir un service de qualité aux usagers et à optimiser les moyens mis en œuvre.

Des travaux seront entrepris dans différents locaux pour améliorer les conditions d'accueil. Une réflexion sera lancée en concertation avec les partenaires sociaux sur l'aménagement des durées et de modalités de temps de travail.

Une démarche sera initiée dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité afin de placer les personnels municipaux dans les meilleures conditions d'intervention sur leur poste de travail.

2) Le renforcement des compétences est le point de passage obligé pour offrir une meilleure prestation aux usagers dans un souci permanent d'économie et de rentabilité des moyens engagés.

L'effort très important de formation réalisé en 2005 sera poursuivi, particulièrement en faveur des agents d'exécution et des candidats aux concours de la fonction publique.

La mobilité interne sera structurée de façon à rééquilibrer les moyens et favoriser l'épanouissement des agents.

La politique de recrutement sera réorientée afin de renforcer les capacités d'expertise et d'encadrement des services.

3) La mise en place des moyens techniques permettra aux usagers d'accéder aux services en utilisant les technologies nouvelles et à l'administration de disposer d'outils de gestion, de communication et d'intervention très performants garants d'une meilleure productivité.

Un réseau inter sites à très haut débit sera mis en place au 1<sup>er</sup> trimestre destiné à la mutualisation des informations et à la mise en œuvre d'outils de gestion intégrés permettant d'améliorer les conditions d'interventions des services.

Les actions entreprises en 2005 afin de développer l'accès des citoyens aux services à travers des dispositifs de communication électronique seront encore renforcées. Les dispositifs de vidéo surveillance seront étendus.

Des moyens mécaniques modernes seront mis en place pour renforcer l'action des services dans le domaine du nettoyage et de la salubrité

L'effort important qui continue d'être réalisé dans ces domaines aura un impact véritable et durable sur le mieux vivre des dionysiens dans leur vie quotidienne et des agents municipaux à leur poste de travail.

## **II - LE RENFORCEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA COHESION SOCIALE**

L'objectif est de faire de la ville un espace de solidarité, de concorde et d'harmonie en permettant aux initiatives et aux talents individuels de s'exprimer au profit de tous. Dans cette perspective, les interventions de la ville s'effectueront selon trois axes principaux :

### **1) La restructuration et le renforcement du tissu associatif.**

Des moyens supplémentaires seront mis au service des associations dans les meilleurs délais afin de leur permettre de clarifier leur gestion.

L'action de la « maison des associations » à travers l'activité de l'Ecole du Bénévole sera renforcée. Une assistance directe aux initiatives et aux projets sera apportée par l'installation de 13 techniciens d'animation placés auprès des 13 mairies annexes.

Des actions de sensibilisation et d'encadrement au bénévolat seront organisées afin de raviver les vertus de solidarité et de générosité qui doivent prévaloir au sein de notre collectivité.

### **2) La remise en cohérence de la politique de la ville.**

L'évolution des conditions d'intervention de l'Etat dans la Politique de la Ville nécessite une réforme du dispositif de suivi de ces actions.

Les politiques de cohésion sociale lancées par les différents partenaires feront l'objet d'une mise en cohérence et d'un pilotage particulier sur le territoire de la ville.

Une équipe de chefs de projets labellisés et reconnus par les partenaires assurera la mise en synergie des moyens sur les espaces qui leur seront dévolus. Ils pourront s'appuyer sur les moyens supplémentaires déployés dans les différents secteurs tels que les adultes relais dont le programme est reconduit pour trois ans et les 13 techniciens d'insertion mis en place auprès des mairies annexes.

Le grand projet de ville sera désormais géré directement au sein de la Direction à la Politique de la Ville.

### 3) Une action structurée autour de problématiques prioritaires.

L'aide à la parentalité fera l'objet d'une attention particulière. Le lien familial reste le ciment de la société particulièrement à la Réunion et il doit être constamment renforcé.

L'emploi et l'insertion professionnelle demeurent des domaines sur lesquels l'attention doit être soutenue. La mairie « employeur » poursuivra son action de recherche de la plus grande efficacité de la commande publique. Des chantiers d'insertion seront lancés et des nouveaux modes de relations seront étudiés avec les partenaires sociaux professionnels pour rechercher la plus grande efficacité des dispositifs d'aide mis en oeuvre.

La lutte contre les exclusions sera renforcée pour venir en aide aux plus démunis et aux personnes en difficulté sociale. A cet effet tous les moyens réglementaires dont dispose le maire au titre de ses pouvoirs de police seront utilisés pour assurer le respect et la sécurité des personnes en situation de fragilité. Un dispositif particulier d'accueil des sans abris et de « maraude sociale » sera mis en place.

Le CCAS et les 13 techniciens d'insertions nouvellement recrutés vont assurer ces missions et la coordination des différents acteurs.

### **III - LA RECONSTRUCTION DE LA VILLE SUR LA VILLE**

L'évolution des modes de vie, les nouvelles contraintes urbaines et l'obligation d'accueil de nouveaux habitants imposent de repenser la ville pour qu'elle anticipe ses propres évolutions mais aussi celles de son environnement. Dans cette perspective plusieurs séries d'actions vont se développer.

1) La réalisation ou la rénovation d'équipements culturels et sportifs tels que le Zénith, l'espace culturel du séchoir à tabac, le Grand Marché puis son théâtre, le vélodrome régional, le Patinodrome, le stade de Domenjod.... En outre des études d'aménagement seront lancées sur les hauts de St Denis afin de développer la pratique des sports de pleine nature.

2) Un programme particulier de constructions nouvelles sera mis en place concernant les écoles afin que dès 2007 des équipements nouveaux soient opérationnels. Par ailleurs le programme de rénovation et d'équipement sera renforcé.

3) La création ou la rénovation d'axes de circulation ou de stationnement majeurs tels que le parking du Grand Marché, la mise à 4 voies de la totalité du Boulevard Sud, la requalification du bas de la rue Maréchal Leclerc, de la rue de Nice, la réfection de l'axe Paris-Victoire et de la rue Général de Gaulle. En outre des études seront lancées concernant l'entrée Est de la ville et la construction d'un pont à la place du radier du Chaudron.

4) La conclusion d'un accord avec l'Agence de Rénovation Urbaine et les différents partenaires pour la restructuration du périmètre Camélias-Vauban-Butor qui permettra la création sur cette zone d'au moins 380 logements sociaux, la réhabilitation d'environ 1500 logements ainsi que la restructuration des espaces publics et des réseaux.

En outre seront créés plusieurs équipements publics tel que crèches, centres d'accueil. La discussion porte aujourd'hui sur une somme d'environ 200 M d'Euros sur 6 ans.

5) En matière d'habitat, l'effort est accentué pour mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat dans toutes ses composantes.

La commune soutient fortement l'action des bailleurs sociaux en mettant à disposition le foncier communal disponible et en développant les actions de résolution de l'habitat insalubre (RHI) notamment sur les secteurs de la Cayenne les Bas, Brûlé-Saint-François et Petite Ile. Le dossier Hyacinthe-Caramboles suit son cours normal avec un appui actif des services de l'Etat.

Par ailleurs les objectifs d'acquisition foncière sont maintenus afin d'une part de limiter les efforts de la spéculation et d'autre part de conserver à la ville des marges de manoeuvre pour son évolution future.

#### **IV - CONFORTER LE SENTIMENT DE MIEUX-VIVRE AU QUOTIDIEN**

L'objectif d'assurer le bien être dans la ville ne peut être atteint que par la réalisation systématique d'un plan d'actions destinées à mieux faire apprécier les qualités des espaces urbains.

Trois domaines sont particulièrement concernés.

1) La qualité des déplacements, à pied ou en véhicule doit être améliorée par la réfection des revêtements, la mise en place d'une signalétique esthétique et efficace et la réflexion sur les schémas de déplacement à l'intérieur des quartiers.

2) La propreté et l'hygiène s'inscrivent désormais plus fortement dans une politique sanitaire volontariste. L'organisation et les moyens des services de nettoyage seront améliorés. Le recours à des actions coercitives dans le cadre de la mise en œuvre des pouvoirs de police du maire sera systématisé. Dans le même temps un travail sera fait sur la qualité des espaces publics à l'instar de l'opération « espace Baobab » déjà réalisée.

3) La sécurité générale sera renforcée tant par une meilleure coordination avec tous les acteurs par la signature d'un nouveau CLS que par l'extension des moyens techniques permettant d'assurer une vigilance accrue face aux risques divers encourus par les dionysiens au quotidien.

Le travail de mise en place des différents plans de sécurité et de sauvegarde sera accéléré. Une plus grande efficacité de l'action municipale sera recherchée par le renforcement de la mission de coordination réglementaire dévolue à la direction de la prévention et de la sécurité qui aura en charge de permettre au maire d'assurer l'ensemble de ses prérogatives dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes.

Les plans d'actions ainsi décrits sont soutenus par une planification financière et budgétaire rigoureuse et économe des efforts des dionysiens au profit de l'intérêt général.

Cette politique de progrès fondée sur des projets concrets et réalistes, permet à la ville de se placer dans la meilleure position au démarrage des discussions préparatoires à l'élaboration du nouveau contrat de plan et du futur DOCUP.

